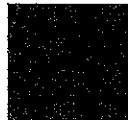
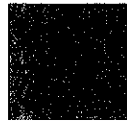
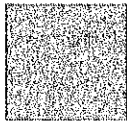
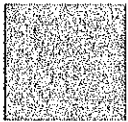


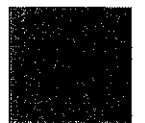
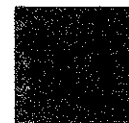
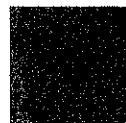
ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEEZ

13, rue des Cordeliers
61500 SEES



Comptes Annuels

31/12/2019



Bilan Actif

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEEZ

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 12/10/20

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Recherche développement	20 107	19 388	719	827
Concession, brevets et dts similaires	84 055	75 485	8 569	8 468
Autres immobilisations incorporelles	6 617	1 780	4 837	5 712
TOTAL immobilisations incorporelles :	110 778	96 653	14 125	15 006
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	228 151		228 151	193 601
Constructions - Aménagements	20 334 701	6 752 043	13 582 658	7 443 019
Installations tech., mat. et outillage ind.	1 427 578	1 219 623	207 955	190 825
Autres immobilisations corporelles	995 044	872 307	122 738	104 923
Immobilisations en cours	35 032		35 032	3 841 766
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	23 020 506	8 843 973	14 176 533	11 774 134
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	152		152	152
Autres titres immobilisés	16 027 439	155 425	15 872 014	18 230 685
Prêts	23 917		23 917	28 217
Autres immobilisations financières	858 971	200 000	658 971	293 973
TOTAL immobilisations financières :	16 910 480	355 425	16 555 055	18 553 027
ACTIF IMMOBILISÉ	40 041 764	9 296 051	30 745 713	30 342 167
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de fournitures consommables	48 946		48 946	54 997
Stocks de fournitures diverses	8 546		8 546	12 102
TOTAL stocks :	57 492		57 492	67 099
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.	2 086		2 086	21 733
Créances Redevables et comptes rattachés	164 476		164 476	134 953
Autres créances	190 116		190 116	164 656
TOTAL créances :	356 678		356 678	321 342
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				26
Disponibilités	7 408 827		7 408 827	5 250 829
Charges constatées d'avance	39 941		39 941	41 295
TOTAL divers :	7 448 768		7 448 768	5 292 150
ACTIF CIRCULANT	7 862 938		7 862 938	5 680 591
Charges à répartir sur plusieurs exe. Ecart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	47 904 702	9 296 051	38 608 650	36 022 758

Bilan Passif

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEEZ

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/10/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Fonds associatifs	4 957 155	4 947 228
Compte de liaison		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves ordinaires - Rentes Fondations	8 698 306	8 698 306
Report à nouveau	12 383 648	12 815 345
Résultat de l'exercice	1 794 752	(431 697)
TOTAL situation nette :	27 833 861	26 029 182
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	76 613	11 444
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
FONDS DEDIES	265 738	541 184
FONDS PROPRES	28 176 212	26 581 810

Provisions pour risques	18 804	19 671
Provisions pour charges	3 613 813	3 334 839
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 632 617	3 354 510

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 327 504	2 667 408
Emprunts et dettes financières divers	331 891	331 891
TOTAL dettes financières :	3 659 395	2 999 299
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	356 157	756 556
Dettes fiscales et sociales	239 680	237 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139 609	57 697
Autres dettes	2 285 645	2 019 446
TOTAL dettes divers :	3 021 091	3 071 240
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	119 335	15 899
DETTES	6 799 821	6 086 438

Ecarts de conversion Passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	38 608 650	36 022 758
----------------------	-------------------	-------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEEZ

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/10/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Remboursements Curie Diocésaine	183 539	123 964
Ressources Culturelles Paroissiales	1 510 099	1 429 748
Ressources des Pèlerinages	265 158	259 809
Sous-total	1 958 795	1 813 521
Denier, dons et quêtes diocésaines	2 121 317	1 752 693
Ressources diverses diocésaines	358 935	347 087
Subventions d'exploitation	680	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	35 801	350 078
Autres produits	680 792	669 153
Sous-total	3 197 524	3 119 012
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 156 319	4 932 533
CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises	301 133	342 729
Variation de stock de marchandises	8 343	630
Achats autres approvisionnement	149 340	150 685
Variation de stock autre approvisionnement	986	2 207
Autres achats et charges externes	1 858 469	1 655 797
TOTAL charges externes :	2 318 271	2 152 047
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	108 472	98 262
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements Laïcs	749 833	751 507
Charges sociales	248 686	290 043
TOTAL charges de personnel :	998 519	1 041 550
TRAITEMENTS & CHARGES SOCIALES des PRETRES	775 339	746 549
SUBVENTIONS DIOCESAINES	1 019 372	668 924
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux amortissements et provisions sur actif circulant	543 174	483 419
Dotations aux provisions pour risques et charges	278 974	
TOTAL dotations d'exploitation :	822 148	483 419
CHARGES D'EXPLOITATION	6 042 122	5 190 751
RESULTAT D'EXPLOITATION	(885 803)	(258 218)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEEZ

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 12/10/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(885 803)	(258 218)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	165 111	194 692
Autres intérêts et produits assimilés	2 364	2 882
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 022 290	41 937
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	238 879	
	1 428 644	239 511
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	268 673	1 078 860
Intérêts et charges assimilées	32 971	13 361
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		44 582
	301 644	1 136 803
RÉSULTAT FINANCIER	1 127 000	(897 291)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	241 197	(1 155 509)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 377 002	951 880
Produits exceptionnels sur opérations en capital	141 793	56 421
Reprises sur provisions et transferts de charges	365 678	26 695
	1 884 472	1 034 996
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	86 382	66 496
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	128 039	74 627
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	90 550	138 632
	304 970	279 755
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 579 502	755 241
Impôts sur les bénéfices	25 947	31 429
TOTAL DES PRODUITS	8 469 436	6 207 040
TOTAL DES CHARGES	6 674 684	6 638 737
BÉNÉFICE OU PERTE	1 794 752	(431 697)

Association Diocésaine de Sées

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 décembre 2019
Montants exprimés en milliers
d'Euros**

Association Diocésaine de Sées
Rue Conté – 61500 SEES

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1	Présentation des comptes	3
1.2.2	Méthode générale	3
1.2.3	Changements de méthode et précisions diverses :	3
2	Bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Immobilisations incorporelles	4
2.1.2	Immobilisations corporelles	4
2.1.3	Immobilisations financières	5
2.1.4	Evaluation des stocks	5
2.1.5	Créances	6
2.1.6	Valeurs mobilières de placement	6
2.2	Passif	7
2.2.1	Fonds associatifs	7
2.2.2	Provisions pour risques et charges	8
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	8
2.2.4	Provisions pour charges futures des prêtres	8
2.2.5	Report à nouveau avant répartition du résultat	9
2.2.6	Etat des dettes	9
2.2.7	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	10
3	Informations relatives au compte de résultat	11
3.1	Résultat par secteur	11
4	Autres informations	12
4.1	Tableau de suivi des legs et donations	12
4.2	Information relative au compte de résultat	12
4.3	Engagements pris	11
4.4	Effectif Moyen	11

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Pour rappel, les comptes annuels de l'Association diocésaine de Sées regroupent par sommation les entités suivantes :

- La curie diocésaine comprenant les services généraux de l'Evêché
- Les paroisses et les pôles missionnaires du Diocèse
- La Direction Diocésaine des Pèlerinages
- Les services diocésains
- Le Sanctuaire Louis et Zélie MARTIN d'Alençon.
- S'agissant du Sanctuaire ND de Montligeon, seule une subvention et des dons affectés sont comptabilisés par l'ADS.

Faits majeurs de l'exercice 2019 :

Des fins de travaux et des conventions d'avance financière :

L'exercice 2019 a connu la clôture de plusieurs chantiers immobiliers importants portés par l'association : les salles paroissiales de Mortagne-au-Perche, Sées et la Maison d'Accueil Louis et Zélie. Le montant total de ces acquisitions corporelles est de 5 234 k€.

L'ouverture en avril 2019 de la maison d'accueil du Sanctuaire d'Alençon est une étape importante pour son développement, il va dorénavant pouvoir exercer son activité d'accueil de manière plus aisée.

Pour faciliter ce lancement, une convention d'avance financière a été signée le 15/03/2019 entre l'ADS et l'Association Louis et Zélie, association de gestion de cette nouvelle maison d'accueil. L'ADS a avancé la somme de 440 000 euros à l'ALZ. Cette avance vient en complément de celle signée le 16/06/2017 pour la somme de 60 k€. Cette avance financière totale de 500 k€ a pour but de permettre le financement par l'Association Louis et Zélie d'Alençon du lancement de son activité qui est de répondre au besoin d'accueil et d'hébergement des Pèlerins du Sanctuaire sur la ville d'Alençon.

En outre, en date du 15/12/2019, a été signée une autre convention d'avance financière entre l'Association Diocésaine de Sées et la Communauté des Carmélites pour la somme de 150 k€.

La Communauté bénéficiaire devra consacrer les fonds apportés aux travaux de remise en état et d'adaptation du manoir de Cuissai à la vie d'un Carmel, qui a été dans l'obligation de déménager du centre-ville d'Alençon. Cette avance permettra de participer à la transformation des lieux pour qu'il devienne un lieu de culte conforme aux exigences d'une vie de prière, communautaire et contemplative selon les règles de l'Ordre Notre Dame du Mont Carmel.

Convention de collaboration relative au financement des activités de l'ANDM par l'ADS :

Dans le cadre d'une convention entre les deux associations et approuvée par notre conseil d'administration du 27 septembre 2018, les deux structures collaborent de façon étroite au sein de l'unité induite par la personnalité canonique du Diocèse de Sées et de son représentant l'Evêque de Sées.

La convention a pour objet d'établir les modalités de collaboration au sujet du financement des activités culturelles portées par l'ANDM.

Le montant des sommes collectées en 2019, à ce titre et reversées à l'ANDM par l'ADS sont les suivantes :

- Montants reçus à ce titre : 457 151 €
- Montant de la retenue diocésaine : 28 464 €

- Concernant l'avance financière consentie à l'Association Louis et Zélie, et étant donné le contexte du premier semestre 2020 marqué profondément par la crise du COVID-19, il a été décidé de constater au 31/12/2019, une provision pour dépréciation à hauteur de 40 %, soit 200 000 €.

Cette décision est prise au regard :

- De la nature de l'activité de l'association particulièrement sensible au contexte sanitaire.
 - D'un résultat déficitaire pour l'ALZ en 2019.
 - D'un prévisionnel 2020 révisé annonçant un résultat déficitaire pour encore 5 années au moins.
- Un rachat 2 049 parts du Fonds commun Saint-Latuin pour une valeur de 2 227 k€ a été opéré au cours du mois d'octobre 2019 en vue d'investissements futurs et au regard de la valeur liquidative atteinte par ces titres à fin 2019. Cet acte de gestion vient impacter positivement le résultat financier de l'ADS.

Information sur l'activité « post-clôture » et les impacts du Covid-19 :

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises et associations, l'entité n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré précis.

Toutefois des mesures préventives ont été prises comme la mise au chômage partiel des équipes en lien avec le public ou en position d'animation pastorale. Une déclaration de sinistre « perte d'exploitation » a également été intervenir du fait de la présence de cette garantie dans la police d'assurance dommage aux biens du Diocèse. Enfin, un appel aux dons spécifiques a été lancé pour répondre à la diminution des ressources des paroisses.

Aussi, à la date d'arrêtés des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Changements de méthode et précisions diverses :

- Depuis l'exercice 2005, il est fait application des règlements CRC 2004- 06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

2 Bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

2.1.1.1 Principaux mouvements

- Néant

2.1.1.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	40 à 50 ans
Agencements des constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

2.1.3.1 Principaux postes

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	15 872
Dépôts et cautionnements	659
Prêts	24

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'entrée.

Les moins-values constatées font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées :

- Montant des provisions pour dépréciation comptabilisées : 155.4 K€
- Montant des plus-values latentes non comptabilisées : 0 K€

2.1.4 Evaluation des stocks

Les stocks de fournitures et matières sont évalués selon la méthode FIFO.

2.1.5 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	24	22	2
Autres	659	244	415
Créances de l'actif circulant			
Créances paroissiens et comptes rattachés	164	164	
Autres créances	190	190	
Charges constatées d'avance	40	40	
TOTAL	1077	660	417
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	20		
Prêts récupérés en cours d'exercice	4		

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

Concernant l'avance financière de 500 000 € consentie à l'Association Louis et Zélie, et étant donné le contexte du premier semestre 2020 marqué profondément par la crise du COVID-19, il a été décidé de constater au 31/12/2019, une provision pour dépréciation à hauteur de 40 %, soit 200 000 €.

2.1.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'entrée. Les moins-values constatées font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées :

- Montant des valeurs mobilières de placement : néant
- Montant des provisions comptabilisées : néant

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Valeur du patrimoine intégré	2 647	-		2 647
Fonds statutaires				-
Apports sans droit de reprise	221	10		231
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	1 671	-		1 671
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme	237	-		237
Subventions d'investissement des biens renouvelés avec condition	162			162
Ecart d'incorporation	10			10
Réserves				-
Réserves indisponibles				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées				-
Réserves ordinaires & autres	8 698		-	8 698

2.2.1.2 Fonds associatifs avec droit de reprise

- Apport d'un immeuble à Condé sur Huisne le 7 juin 2007 avec obligation de maintenir une destination culturelle et paroissiale pour 99 k€.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	20		1	19
Provisions pour charges	31	8	0	39
Provision pour charges futures des prêtres	3304	271	0	3575
TOTAL	3355	279	1	3633

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour les indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, s'élève à : 39 k€. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et d'une table de mortalité) et des dispositions légales applicables.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

2.2.4 Provisions pour charges futures des prêtres

Une provision pour charges futures des prêtres est constituée. Elle correspond à l'indemnité qui devra être versée aux prêtres entre l'âge de 65 ans et 85 ans et plus par l'Association Diocésaine dans le respect du Droit Canon.

Ce calcul est basé sur l'indemnité annuelle versée aux prêtres par l'entité, diminuée du montant perçu de la caisse d'assurance vieillesse des cultes. Le montant de l'engagement calculé par prêtre prend en compte le degré d'avancement dans la carrière. Ce calcul est actualisé sur la base d'un taux de 1.20 % l'an.

- Montant de la provision au 1^{er} janvier 2019 : 3 304 k€
- Montant de la provision au 31 décembre 2019 : 3 575 k€
- Montant de la dotation aux provisions constatée en résultat courant : 271 k€

2.2.5 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités propres de l'association	- 432	-
SOLDE	- 432	-

2.2.6 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	-			
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	3 327	416	1 350	1 561
Emprunts et dettes financières divers (2)	332			332
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	356	356		
Dettes fiscales et sociales	240	240		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	140	140		
Autres dettes (c)	2 286	2 286		
Produits constatés d'avance	119	119		
	-			
TOTAL	6 800	3 557	1 350	1 893
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	333			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

(c) y compris successions en attente de réalisation : 1 247 k€

2.2.7 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

2.2.7.1 Dons manuels, legs et donations affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B+C
Ressources					
- Dons matériels & édifices	541	541	366	91	266
<i>sous-total</i>	541	541	366	91	266
- Legs affectés à une église particulière					
- Legs affectés salle paroissiale					
<i>sous-total</i>					
TOTAL	541	541	366	91	266



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Association Diocésaine de Sées

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Diocésaine de Sées
29 Rue Conte - 61500 Sées

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

KPMG SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92088 Paris La Défense Cedex
77572841705922 RCS NANTERRE



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 80280
14209 Hérouville St Clair

Association Diocésaine de Sées

29 Rue Conte - 61500 Sées

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'administration de l'Association Diocésaine de Sées,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Sées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier le 22 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville Saint-Clair, le 21 septembre 2020

KPMG S.A.



Thierry Champion

Associé